

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-12-01

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Blain, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi douze du mois de décembre deux mille dix-neuf.

#### En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Marcel VERGER délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO délégué de Bouvron, Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais, Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Nathalie LANGLAIS), M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Elisabeth CRUAUD), M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais (donne pouvoir à Mme Marie-Claude GUILLOSSOU), Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT)

#### Excusés :

M. Cédric MORMANN délégué de Blain, Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain, Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre

Secrétaires de séance : M. Jacky FLIPPOT et M. Jean-François RICARD

Nombre de membres du conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
VOTE (cf. p.5 et 6)	
Pour	
Contre	
Abstention	

## FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 (sans reprise des résultats)

Annexes : budgets primitifs, présentation simplifiée

*La présente délibération a pour objet d'approuver le compte primitif 2020, pour le budget administration générale et les budgets annexes REOMI, SPANC, Transports scolaires, Centre aquatique, et des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux) sans la reprise des résultats 2019. Par conséquent, lorsque le compte administratif 2019 aura été voté, l'assemblée délibérante devra adopter sous la forme d'un budget supplémentaire, l'affectation des résultats dans le budget primitif.*

Rapport de Monsieur Le Président,

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 13 novembre 2019, le budget primitif 2020 concrétise les orientations qui ont été débattues, et plus particulièrement décrit les moyens mis en œuvre par la collectivité pour faire face aux évolutions liées à ses compétences.

La situation financière de la Communauté de communes se caractérise par un autofinancement faible avec un niveau d'épargne en deçà des 10%. Il est nécessaire de rappeler que les charges de fonctionnement induites par les prises de compétences et les investissements récents ne sont pas financées par une dynamique de recettes équivalentes.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

En parallèle, les besoins en ingénierie nécessaires au développement du Pays de Blain, le renforcement des services supports ainsi que l'évolution du coût des compétences obligatoires (SDIS, GEMAPI, ...) vont continuer d'alourdir le budget de fonctionnement pour l'année 2020.

En termes d'évolution des recettes, le territoire communautaire reste caractérisé par un potentiel fiscal faible notamment au niveau des activités économiques.

Dans ce contexte, un travail au sein du bloc communal a été mis en place au cours de l'année 2019 pour retrouver des marges de manœuvre au niveau de la section de fonctionnement du budget Administration Générale, un plan de refinancement a été conçu et présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Le scénario de refinancement permettra de stabiliser la situation et celui-ci s'accompagne d'investissements modérés en 2020 sur le budget principal. En effet, il est nécessaire de reconstituer une capacité d'autofinancement pour investir sur un nouveau projet de territoire.

Cette stratégie de projet de territoire devra permettre de prioriser les investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement) mais aussi de prendre en compte l'évolution des services et des compétences. Conjointement, un pacte financier et fiscal pourra organiser les capacités d'investissement à mettre en place pour conduire la dynamique de développement et d'aménagement de Pays de Blain.

Une comparaison entre le budget primitif nouveau et passé figure dans les tableaux suivants.

## 1. BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

### a. Section de fonctionnement :

#### i. Recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019 €	BP 2020 €	EVOLUTION	
			EN €	EN %
70-Produits des services et du domaine	782 400.00	797 500.00	+15 100.00	1.93
73- Impôts et taxes	3 094 500.00	3 465 825.00	+371 325.00	12.00
74- Dotations et subventions	1 309 200.00	1 275 225.00	-33975.00	-2.60
75 – Autres produits de gestion courante	206 300.00	210 950.00	+4650.00	2.25
013- Atténuations de charges	20 000.00	15 000.00	-5 000.00	-25.00
77- Produits exceptionnels	0.00	18 500.00	+18 500.00	0.00
002 – Excédent antérieur reporté	420 000.00		-420 000.00	-100.00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 832 400.00</b>	<b>5 783 000.00</b>	<b>-49 400.00</b>	<b>-0.85</b>

#### ii. Dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION	
			EN €	EN %
011- Charges à caractère général	966 260.00	845 820.00	- 120 440.00	-12.46
012 – Charges de personnel	1 853 090.00	2 057 340.00	204 250.00	11.02
65- Autres charges de gestion courante	1 385 300.00	1 562 340.00	177 040.00	12.78
042 – Amortissements	100 000.00	100 000.00		
023- Virement à la section d'investissement	200 000.00	100 000.00	-100 000.00	-50.00
66 – Charges financières	30 000.00	2 500.00	-27 500.00	-91.67
014- Atténuation de produits	1 245 000.00	1 085 000.00	-160 000.00	-12.85
022 – Dépenses imprévues	50 750.00	30 000.00	-20 750.00	-40.89
67 – Charges exceptionnelles	2000.00	0.00	-2 000.00	-100.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 832 400.00</b>	<b>5 783 000.00</b>	<b>-49 400.00</b>	<b>-0.85</b>

### b. Section d'investissement : Détermination du besoin de financement

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

<b>Capacité d'investissement</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2020</b>
Autofinancement brut	200 000.00	16- Emprunts et dettes assimilés	250 000.00
Ressources propres		Remboursement annuel de la dette	
FCTVA	60 000.00	Autres	
Autres			
Subventions d'investissement	460 000.00	20 à 23 et 45 – Dépense d'équipement	810 900.00
Cession d'immobilisations	0.00	26 à 27 – Participations et créances	0.00
Emprunt	390 900.00	020 – Dépenses imprévues	50 000.00
<b>Total Capacité de financement</b>	<b>1 110 900.00</b>	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 110 900.00</b>

## 2. BUDGETS ANNEXES

### a. Budget annexe Transport Scolaire

A partir de septembre 2019, la Région (AO1) assure directement le recouvrement des participations financières des familles aux coûts des transports (inscriptions). La section de fonctionnement a donc été diminuée, en recettes et en dépenses, de ce produit.

La subvention d'équilibre de l'AO1 versée à l'AO2 sera calculée forfaitairement sur la base du nombre d'élèves pris en charge et transportés par l'AO2 : elle s'établit à 50,90 €/élève pour l'exercice 2019/2020. (A noter une augmentation du nombre d'élèves inscrits sur le réseau du Pays de Blain)

Concernant le Transport à la Demande, dans l'attente de connaître l'avenir de ce service au sein de l'AO2 du Pays de Blain, les dépenses et recettes liées à cette activité ont été calculées pour 2020 selon les mêmes modalités que celles des années passées.

### b. Budget annexe Centre aquatique

Ce budget annexe comprend en dépenses de fonctionnement principalement la rémunération du délégataire à hauteur de 456k€ ainsi que l'utilisation de la piscine par les écoles pour un montant de 86k€.

L'année 2019 a été consacrée au transfert de l'actif du centre aquatique et son amortissement.

Par conséquent, le budget Centre Aquatique devient pour la première année, une année prévisionnelle de référence.

### c. Budget annexe SPANC

Les dépenses de fonctionnement représentent essentiellement les salaires des agents du service (45k) qui sont compensés par une subvention d'exploitation du budget général. En termes d'investissement, un nouveau logiciel de gestion du service est prévu pour un montant de 20k€.

### d. Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Concernant le budget Déchets, l'année 2020 permettra de pouvoir réajuster les dépenses suite à la création, en 2019, d'un nouveau budget dédié.

En termes de recettes, il est prévu que la grille tarifaire évolue à la baisse avec le passage à 15 levées, ce qui représenterait un montant global de redevance de l'ordre de 1,4 millions d'euros.

### e. Budgets annexes Parcs d'activités

D'une manière générale, les budgets annexes des Parcs d'activités (Bel Air, Bluchets, Bourg Besniers, Noé Grée, Druge Chevaux) comportent les crédits pour les opérations de viabilisation/travaux complémentaires nécessaires à la vente des parcelles ainsi que pour la gestion des stocks de terrains viabilisés.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

### 3. EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Administration générale	5 783 000.00	1 110 900.00	6 893 900.00
BA Transport Scolaire	1 080 700.00	825 000.00	1 905 700.00
BA SPANC	53 000.00	20 000.00	73 000.00
BA REOMI	1 780 730.00	310 500.00	2 091 230.00
BA Centre Aquatique	823 500.00	315 000.00	1 138 500.00
BA Parcs d'activités	3 966 000.00	3 683 500.00	7 649 500.00
<b>TOTAL CONSOLIDE</b>	<b>13 486 930.00</b>	<b>6 264 900.00</b>	<b>19 751 830.00</b>

Le total consolidé de tous les budgets s'élève à **19 751 830€**.

### 4. DETTE CONSOLIDEE

	AG	Déchets ménagers et assimilés	Parc d'activités Bel Air	Parc d'activités Bluchets	Transport scolaire	Centre aquatique	TOTAL
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> /01	500 000.00	403 484.88	201 781.61	446 507.00	78 047.00	1 387 401.04	<b>3 017 221.53</b>
-Remboursement annuel de dette	250 000.00	48 897.60	24 436.21	37 899.74	20 779.00	128 688.65	<b>510 701.20</b>
+ Dette nouvelle							
Encours de dette 31/12	<b>250 000.00</b>	<b>354 587.28</b>	<b>177 345.40</b>	<b>408 607.26</b>	<b>57 268.00</b>	<b>1 258 712.39</b>	<b>2 506 520.33</b>

Pour faire suite à cette présentation du budget primitif pour l'exercice 2020 sans reprise des résultats 2019, il appartient aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur son approbation.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;  
 VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 13 novembre 2019 ;  
 VU le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats en découlant ;

**CONSIDERANT** les rapports de présentation du budget primitif 2020 pour l'ensemble des budgets désignés préalablement,  
**CONSIDERANT** le document technique du budget primitif 2020 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le budget primitif 2020 sans reprise des résultats 2019 comme suit :

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	BUDGET PRIMITIF 2020
Section Fonctionnement	5 783 000
Section Investissement	1 110 900
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 893 900</b>

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.**

Accusé de réception en préfecture  
 044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	1 080 700
Section Investissement	825 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 905 700</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE SPANC</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	53 000
Section Investissement	20 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>73 000</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	1 780 730
Section Investissement	310 500
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 091 230</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	823 500
Section Investissement	315 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 138 500</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE PA BEL AIR</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	1 155 000
Section Investissement	1 170 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 325 000</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE PA BLUCHETS</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	1 406 500
Section Investissement	1 359 500
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 766 000</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

<b>BUDGET ANNEXE PA BOURG BESNIERS</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	290 500
Section Investissement	246 000
<b>Total du budget</b>	<b>536 500</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE PA NOE GREE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	1 004 000
Section Investissement	798 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 802 000</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

<b>BUDGET ANNEXE PA DRUGE CHEVAUX</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
Section Fonctionnement	110 000
Section Investissement	110 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>220 000</b>

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance  
Le 18/12/2019

Le Président, Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20191218-2019-12-01-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2019